

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance**

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 8 janvier 2015

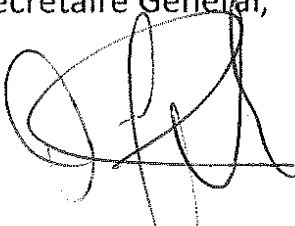
Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Par solidarité et devant cet effroyable évènement nous vous appelons à respecter, aujourd'hui, un arrêt de travail de 12h à 12h30 et à observer, à 12h, une minute de silence.

**NOUS SOMMES
CHARLIE**

Le Secrétaire Général,



L.DELAPORTE